

prenant rendez-vous avec l'agent recenseur affecté avec votre adresse tous les après-midis de 14h à 18h du lundi au vendredi. Si vous ne désirez pas effectuer votre déclaration sur Internet, vous avez la possibilité de remplir les formulaires habituels et les remettre, une fois remplis à l'agent recenseur ou les déposer à la mairie à l'attention de Renaud DEYRMENDJIAN qui coordonne la campagne 2018. Vous avez le choix, nous vous conseillons d'utiliser celui avec lequel vous serez le plus à l'aise tout en sachant que les agents pourront vous aider le cas échéant.

Si vous veniez à vous absenter lors de cette période, merci de vous manifester par téléphone ou physiquement à la mairie afin d'en informer l'agent recenseur lié à votre secteur lui évitant un passage infructueux. Nous l'orienterons ainsi sur les dates de votre présence à votre domicile pour qu'il organise sa tournée.

Voici les informations que nous pouvions vous fournir en supplément de l'explication de l'INSEE. Nous vous remercions pour votre future collaboration et vous souhaitons, à tous, un bon recensement.

## Santé / Bien-être

### Les moyens de prévention contre la grippe



#### Transmission de la maladie

La grippe, comme les autres virus hivernaux, se transmet par des gouttelettes : gouttelettes émises lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue, gouttelettes présentes sur ses mains ou dans sa salive, gouttelettes présentes sur des objets contaminés (poignées de portes, jouets, mouchoirs...) ou dans l'air.

#### Se protéger et protéger son entourage

Le moyen le plus efficace pour réduire le risque d'être malade de la grippe et pour protéger son entourage consiste à se faire vacciner contre la maladie. Le vaccin protège deux semaines après l'injection : il ne faut donc pas trop tarder à se faire vacciner pendant l'automne pour être protégé quand la circulation du virus démarrera. La vaccination doit être renouvelée tous les ans.

Pour se prémunir de la grippe, il est conseillé d'adopter des «gestes barrières» :

- Se laver les mains régulièrement avec du savon et de l'eau.
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique et les jeter régulièrement dans une poubelle avec un couvercle. Se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir en papier chaque fois que vous éternuez ou toussiez, et ne cracher que dans un mouchoir en papier.
- Porter un masque chirurgical (en vente dans les pharmacies) lorsque vous êtes malade.
- Eviter les contacts (serrer les mains, embrasser, partager des objets...).
- Aérer son logement chaque jour.

Les «gestes barrières» sont complémentaires de la vaccination et sont à renforcer au cours des épidémies de grippe.

<http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/les-maladies-de-l-hiver/article/grippe-saisonniere>

<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/grippe-saisonniere>



# La Lettre du Maire

JANVIER  
2018

n° 138

HORAIRES  
D'OUVERTURE  
DU LUNDI AU  
VENDREDI  
9h-12h  
14h-18h

[contact@ouveillan.fr](mailto:contact@ouveillan.fr)

04 68 46 81 90

[www.ouveillan.fr](http://www.ouveillan.fr)



## edito

*Bonne et heureuse année 2018,*

*Une bonne santé pour vous et vos proches, une pleine réussite pour vos projets, et si vous rencontrez actuellement des difficultés que 2018 soit leur disparition.*

*Le projet communal que nous avons entrepris commence à porter ses fruits, sur le commerce, sur l'artisanat, sur l'agriculture, sur l'emploi.*

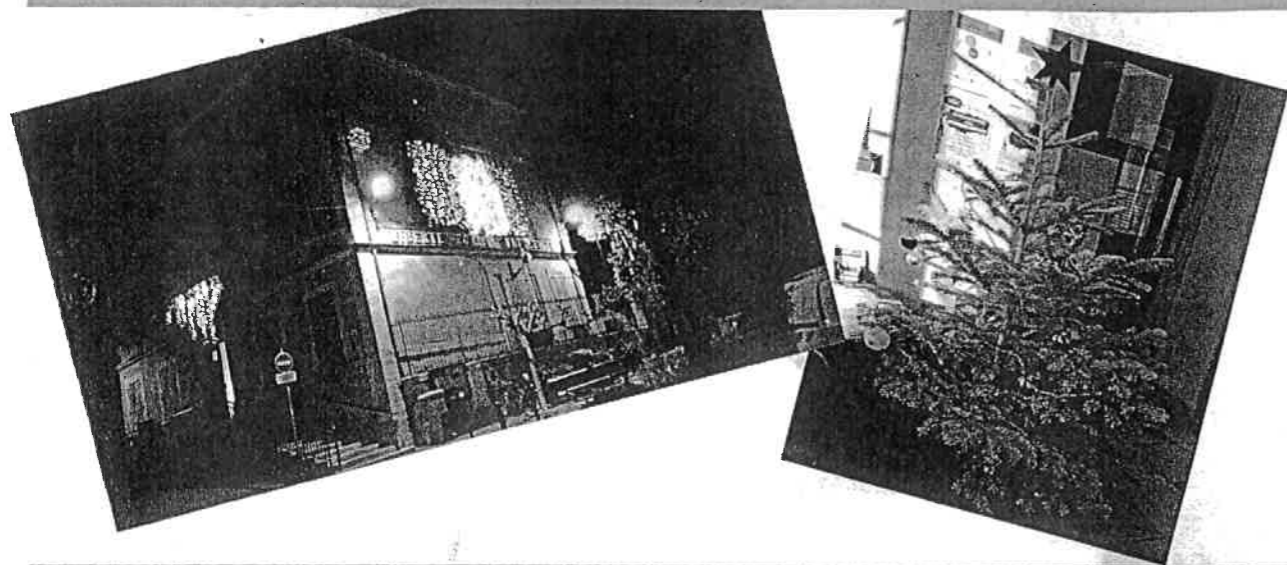
*Nous allons continuer car il reste bien des choses à réaliser pour vous aider à mieux vivre dans notre village.*

*Bonne année à vous Tous !*

*Le Maire & le Conseil Municipal*



## Illuminations de Noël



## Remerciements

Le mercredi 20 décembre 2017 s'est déroulé le traditionnel Goûter de Noël des Enfants, et son spectacle magique et interactif durant lequel les enfants ont été amenés à participer. Le show intitulé « Il faut sauver Noël ! » était organisé par l'association AUT Production et fut un réel succès, au vu du grand nombre d'enfants présents !

Les adultes étaient également là et ont amplement contribué à la réalisation de l'événement, et c'est pour ces raisons que Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal tenaient à les remercier sincèrement pour leurs aides précieuses !

## Culture/Animations/Loisirs

### » LES VŒUX DU MAIRE & LE CONCERT DU NOUVEL AN 2018

Monsieur Le Maire et les Conseillers Municipaux vous invitent à assister à la cérémonie des Vœux 2018, qui se déroulera le dimanche 14 janvier 2018, à 18H30, à la Salle des Fêtes.

Un cocktail sera servi à l'issue de la manifestation.



Cette cérémonie conviviale sera précédée par le traditionnel concert de l'Union Musicale Ouveillanaise, à 17H, au Théâtre Le Royal.

Rens : 04 68 46 81 90

## Centenaire de la Grande Guerre 14-18

Cette année 2018 marque le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale, terrible conflit international qui marqua le monde au début du XXème siècle. A cette occasion, différentes commémorations seront organisées, dans plusieurs enjeux mémoriels de grande importance : la compréhension d'une épreuve qui engagea l'ensemble de la société française, la transmission de cette mémoire aux Français d'aujourd'hui, l'hommage rendu à ceux qui vécurent la guerre et firent le sacrifice de leur vie.



Cent ans après, il ne s'agit pas seulement de se souvenir des victimes et des conséquences d'une guerre horrible. Ce qu'il faut, c'est reconnaître l'importance de la paix en Europe et dans le monde, afin de contribuer à la construction d'un avenir commun !



Dans la perspective de préparer et mettre en œuvre le programme commémoratif du Centenaire, le Gouvernement a créé en 2012 la «Mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale».

Cette structure coordonne et accompagne l'ensemble des initiatives d'ordre publiques et privées, organisées en France ou par la France à l'étranger dans le cadre du Centenaire.

Informations : [www.centenaire.org](http://www.centenaire.org)

## Recensement de la Population



L'équipe des Agents Recenseurs 2018

De gauche à droite

Debout : Bernard GARROFE, Nathalie PAUGAM, Elodie GORIAUD  
Assis : Guillaume CHARDON, Christine CARRIERE, Anaïs DELAGRANGE

Cette année, nous y avons droit !!!

La commune d'Ouveillan va effectuer le recensement de la population. Le top départ sera donné **jeudi 18 janvier à 0h00, et ce, jusqu'au samedi 17 février inclus**. Vous trouverez une explication jointe à la lettre du mois expliquant la démarche la plus simplement possible.

Parallèlement, vous découvrez les agents recenseurs choisis par la commune (voir photo). Pour cette campagne, ils seront 6 et se partageront ainsi le territoire ouveillanais. Christine CARRIERE, Guillaume CHARDON, Anaïs DELAGRANGE, Bernard GARROFE, Elodie GORIAUD et Nathalie PAUGAM seront alors susceptibles de se présenter à votre domicile pour vous recenser.

Lors de cette édition, nous vous encourageons, le plus possible à effectuer votre déclaration via Internet afin d'éviter d'être dérangé pour récupérer les documents papiers. Si vous n'êtes pas équipés de poste informatique ou n'avez pas de connexion, vous pouvez venir en mairie en



# RECENSEMENT

de la population 2018

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

LE RECENSEMENT  
PAR INTERNET  
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

**Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.**

## À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

**Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

## DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 18 janvier au 17 février 2018. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.